

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n° 2024240284 pour les travaux de construction de la maison de pays Gap Bayard conclu avec la société SARL SPINELLI BATIMENT (05000) pour le Lot 7 - PEINTURE notifié le 08 octobre 2024 pour une durée d'exécution des prestations fixée à 10 mois;
- Vu la nécessité de prolonger la durée d'exécution du marché suite aux éléments décrits dans l'avenant N° 1, et ceci afin de répondre au mieux aux attentes de la Collectivité ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 pour acter ces modifications.

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n°1 avec la société SARL SPINELLI BATIMENT pour le marché n°2024240284, prorogeant le marché de 15 semaines et ramenant la date limite de livraison au 11 novembre 2025

ARTICLE 2:

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

ARTICLE 3:

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 NOVEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint



Transmis en Préfecture le : 15/11/25
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_580
Objet :	marché n° 2024240284 pour les travaux de construction de la maison de pays Gap Bayard conclu avec la société SARL SPINELLI BATIMENT (05000) pour le
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251118-D2025_11_580-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251118-D2025_11_580-AI-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17789.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251118-D2025_11_580-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	50.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 novembre 2025 à 16h54min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 novembre 2025 à 16h54min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 novembre 2025 à 16h54min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 novembre 2025 à 16h54min45s	Reçu par le MI le 2025-11-19

